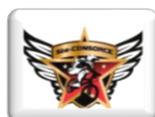
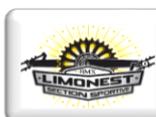


REGLEMENT COUPES - BMX RACE AIN RHONE METROPOLE de LYON

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Le calendrier	2
3	Le règlement	2
4	Les horaires.....	2
5	Engagements et défraiement arbitres	3
6	Les inscriptions.....	3
7	Les catégories (Voir paragraphe 12).....	3
8	Classement et récompenses	3
8.1	Classement.....	3
8.2	Récompenses	3
9	Cérémonie protocolaire.....	4
10	Règlement technique	4
11	Arbitres et bénévoles :	4
12	Annexe I – Catégories.....	5

G	24/03/2023	Règlement 2023 et nouvelles catégories	Xavier Rongère
F	16/01/2022	Mise à jour tarification	Xavier Rongère
E	06/01/2022	Règlement 2022	Xavier Rongère
D	30/08/2021	Mise à jour – Scénario 3	Xavier Rongère
C	17/04/2021	Mise à jour – Scénario 2	Xavier Rongère
B	14/03/2021	Mise à jour – Scénario 1	Xavier Rongère
A	31/01/2021	Première issue – Règlement 2021	Xavier Rongère
INDICE	DATE	Observation	Nom Prénom



+



1 Préambule

Le comité Territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon, en tant que comité organisateur, invite le club de BMX de Beynost la côtière unique club de l'Ain, à participer et intégrer les manches de la coupe du Rhône Métropole de Lyon qui est renommé pour l'occasion :

« Coupe Ain / Rhône Métropole de Lyon »

2 Le calendrier

La Coupe ARML sera disputée 6 manches, soit :

- 1 ^{ère} manche	samedi 10 juin 2023	Limonest
- 2 ^{ème} manche	dimanche 25 juin 2023	Dardilly
- 3 ^{ème} manche	samedi 16 septembre 2023	Sainte-Consorce
- 4 ^{ème} manche	dimanche 24 septembre 2023	Amplepuis
- 5 ^{ème} manche	samedi 7 octobre 2023	Beynost
- 6 ^{ème} manche	Samedi 21 octobre 2023	Neuville

3 Le règlement

Le règlement national sera le règlement de référence.

Suppression des catégories novices qui n'ont pas rencontré le succès attendu. En lieu et place sera testé la gestion de finales « B,C,...D » permettant aux pilotes de participer à des phases finales.

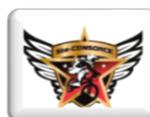
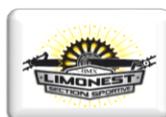
Tout(e) pilote* licencié(e) FFC avec une licence en cours de validité peut s'inscrire aux manches de la Coupe ARML.

* Les pilotes nationaux pourront participer dans leurs catégories respectives.

* Les pilotes élites ne peuvent pas participer aux manches de coupes.

4 Les horaires

- 10h00/11h30	Essais libres / essais avec grille
○ 10h00/10h45	Bloc 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20" / U11 et – (Pré-licenciés à Pupilles) ▪ 24" (Cruisers)
○ 10h45/11h30	Bloc 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20" / U13 et + (Benjamins et +)
- 11h15/11h30	Briefing des arbitres
- 11h30/12h15	Pause de 45 minutes
- 12h15	Début des courses
- A l'issue des courses	Remise des récompenses par les comités



+



5 Engagements et défraiement arbitres

• Engagements

- Pour une épreuve 20"

- U7 à U13 (Benjamins et -)
 - 9,00 € par pilote
- U15 et + (Minimes et +)
 - 13,00 € par pilote

○ Pour une épreuve 24"

- U15 et + (Minimes et +)
 - 13,00 € par pilote

- Défraiement arbitres

- Le club organisateur prévoit (18x15 €) soit 270 € pour le défraiement des arbitres désignés (Toute somme non réclamée restera au club)

6 Les inscriptions

Les inscriptions se feront par les clubs sur maj.ffc.fr

La clôture des inscriptions est fixée à 20h00, le mercredi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Rhône Métropole de Lyon <https://www.rhonecyclisme.fr/> le jeudi avant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au jeudi 21h00.

7 Les catégories (Voir paragraphe 12)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure ou inférieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Aucun sur classement ne sera accepté.

24" (Cruiser) homme : une seule catégorie

8 Classement et récompenses

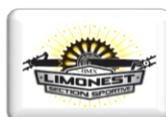
8.1 Classement

Les classements seront communiqués aux clubs après chaque manche. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon. <https://www.rhonecyclisme.fr/>

8.2 Récompenses

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve.

- Les 8 (huit) premiers des catégories présentes (y compris les finales B,C,D si existantes) seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire



+



9 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire est obligatoire.

Les pilotes devront être revêtus de leur tenue de club pour monter sur le podium, tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire.

Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

10 Règlement technique

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Le vélo et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour le vélo, celui-ci devra être muni de plaques frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

11 Arbitres et bénévoles :

La commission BMX du comité Rhône Métropole de Lyon nomme le Président de Jury.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Une personne en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au départ (licence en cours de validité)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place d'un secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)

La liste nominative des arbitres de chaque club doit parvenir par mail à la commission BMX du comité Rhône Métropole de Lyon le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course.

Les autres clubs doivent fournir 1 (un) arbitre licencié par tranche de 10 pilotes inscrits, faute de quoi seuls les pilotes correspondant au nombre d'arbitres seront engagés.

Envoyer ces informations à l'adresse suivante : cd.bmx.rhone.metropole.lyon@gmail.com



12 Annexe I – Catégories

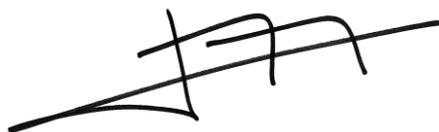
Année 2023

20 Pouces	Catégorie 2022	Catégorie 2023	Homme	Femme
2018 / 2017	Pré licencié	U7	X	X
2016 / 2015	Poussin	U9	X	X
2014 / 2013	Pupille	U11	X	X
2012 / 2011	Benjamin	U13	X	X
2010 / 2009	Minime	U15	X	X
2008 / 2007	Cadet	U17	X	X
2006 / 1999	Homme 17/24	Homme 17/24	X	
2006 et avant	Femme 17 et +	Femme 17 et +		X
1998 et avant	Homme 25 et +	Homme 25 et +	X	

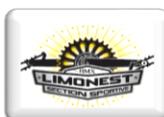
24 Pouces	Catégorie 2022	Catégorie 2023	Homme	Femme
2010 et avant	Minimes et +	Cruisers U15 et +	X	X

Pour la Commission BMX Race du Comité Territorial du Rhône Métropole de Lyon de cyclisme

Le 16 janvier 2022



Xavier Rongère



+

